

Dernière ligne droite pour le Parc Rance Émeraude

Le projet de Parc naturel régional, entre le pays de Dinan (Côtes-d'Armor) et celui de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), devrait voir le jour fin 2023 ou début 2024. Une enquête publique est en cours.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

« Le Parc naturel régional (PNR) est un territoire habité, reconnu pour la forte valeur ajoutée de son patrimoine et de ses paysages, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable entre acteurs publics et privés. » Voici la définition donnée par l'association Cœur Émeraude, qui pilote le projet de parc Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude conjointement avec le syndicat mixte de préfiguration, sous mandat de la Région Bretagne.

Le PNR est une marque, créée en 1964. Il en existe cinquante-huit en France, dont deux en Bretagne : celui d'Armorique et celui du golfe du Morbihan. Le but du PNR est de « protéger et valoriser le territoire et non une mise sous cloche », précise Didier Lechien, président de Cœur Émeraude et maire de Dinan.

Pourquoi un parc Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude ?

L'idée date de 2008. Le projet est de fédérer 74 communes des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, formant un triangle entre Guitté, le cap Fréhel et Cancale. Un vaste territoire de plus de 100 000 hectares, avec l'estuaire de la Rance comme colonne vertébrale. Mais le dossier met du temps à se concrétiser. « Il faut dix à quinze ans entre l'idée et la labellisation, on est dans la moyenne », nuance Didier Lechien. Quelques retards ont été tout de même essayés. « Au pre-

Le futur parc régional Rance Émeraude



Infographie : Ouest-France.

mier passage en Conseil national de la protection de la nature (CNP), la candidature a été retoquée. » Un avis défavorable a ensuite été émis sur la charte en 2018 par le CNPN. Et la crise sanitaire du Covid-19 a aussi freiné.

Où en est le projet ?

Il est désormais bien lancé. La nouvelle charte a été approuvée par les élus du conseil régional en octobre dernier. Ce document cible plu-

sieurs actions : préservation de la biodiversité et de la nature, développement économique, tourisme... Mais il n'évoque pas le désenvasement de la Rance. « C'est une volonté depuis le début de distinguer les deux dossiers », appuie Didier Lechien.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Une enquête publique est en cours jusqu'au 16 janvier sur Internet et dans huit lieux. Ensuite, des avis du

CNP) et de la Fédération des PNR seront émis. Au printemps 2023, les communes et les intercommunalités du territoire auront quatre mois pour décider d'adhérer au syndicat de gestion. À l'automne, la Région Bretagne devra également se prononcer.

La création du parc peut donc être attendue pour fin 2023-début 2024. Il restera alors à la Première ministre de décréter son classement pour quinze ans.

Capucine GILBERT.